ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

DEC-n°2024-023

Arrêté fixant la composition du jury du concours de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale par la voie interne

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2024

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Vu Le code général de la fonction publique ;

Vu Le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;

Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;

Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;

Vu L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

Vu L'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu L'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale, par la voie interne, est constitué comme suit :

Président

Monsieur Luc BOUVET — DSDEN de l'Aisne (02)
Secrétaire général

Vice-présidente

Madame Céline Louis-SCHUMAN — Rectorat d'Amiens (80)
Attachée principale d'administration de l'État

Membres du jury

Madame Virginie BEREZOWSKI — Collège Maurice Wajsfelner de Cuffies (02)
Personnel de direction

Monsieur Jean-Pascal BERNARD — Rectorat d'Amiens (80)
Attaché principal d'administration de l'État

Monsieur Fabien CAHARD — Lycée la Hotoie d'Amiens (80)
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur Olivier CATOIRE *Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Emeline CHAMPNEUF *Attachée d'administration de l'État*	DSDEN de l'Oise (60)
Monsieur Jean-Michel COULOMBEL *Attaché principal d'adminsitration de l'État*	Rectorat d'Amiens (80)
Monsieur Franck CUNHA *Attaché d'administration de l'État*	Collège Victor Hugo de Ham (80)
Madame Amandine DELIGNIÈRE *Attachée principale d'administration de l'État*	Lycée Robert de Luzarches d'Amiens (80)
Madame Rachel DESCHAMPS-MINEO *Personnel de direction*	Lycée François Truffaut de Beauvais (60)
Monsieur Olivier DUVAUX *Personnel de direction*	Collège Abel Didelet d'Estrées-Saint-Denis (60)
Madame Catherine GELLÉE *Personnel de direction*	Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)
Madame Antoinette NICOLAS-PRAJET *Attachée d'administration de l'État*	Collège des Bourgognes de Chantilly (60)
Madame Nathalie OLIVEIRA *Attachée principale d'administration de l'État*	DSDEN de l'Aisne (02)
Monsieur Xavier POCHET *Personnel de direction*	Lycée professionnel Lavoisier de Méru (60)
Madame Sandrine RUHL *Personnel de direction*	Collège Louise Michel de Villeneuve-Saint-Germain (02)
Monsieur Grégoire SORBA *Personnel de direction*	Lycée Paul Langevin de Beauvais (60)
Madame Corinne TAILLEFUMIER *Attachée principale d'administration de l'État*	Lycée Amyot d'Inville de Senlis (60)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 14 février 2024

Pierre MOYA